

**Acte n°2023-29**  
**Le Conseil d'administration, en sa séance du 17 novembre 2023,**  
**sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

**Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;

**Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Actualités de l'établissement**

La Présidente présente différents points :

- **La Ruche** : le chantier a pris du retard car de l'amiante a été détectée dans les remblais. Une évaluation de la quantité d'amiante est en cours, la reprise des travaux de terrassement est prévue au plus tard en début d'année civile.
- **Construction des logements étudiants** : le dossier de la construction de 700 logements étudiants sur le campus PDA avance, le calendrier est respecté, même si la question particulière de la suppression de places de parking en contre-bas a pu créer des difficultés avec les communes de Bron et de St Priest. Il est précisé qu'une enquête sur la fréquentation des parkings a été réalisée ; celle-ci démontre que les places de parking sont en nombre suffisant, en incluant les parking un peu plus éloignés du campus. Il faudra donc accompagner les utilisateurs pour les amener à utiliser ces parkings, moins fréquentés, en particulier avec le soutien de la Métropole qui va accentuer la signalétique de ces places de stationnement. Par ailleurs, les communes de Bron et St Priest n'ayant pas souhaité apporter leur garantie pour une part de l'emprunt, c'est la Métropole qui est garante pour la totalité de l'emprunt.
- **Inauguration sur le campus PDA des agrès de sport extérieurs et soirée des sportifs de haut niveau** : l'inauguration s'est déroulée lors d'une journée sportive, en présence de Monsieur Journaux, de l'Inspection générale du sport, de l'éducation et de la recherche, chargé de mission auprès de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. S'en est suivie la soirée des sportifs de haut niveau, en présence également de Monsieur Fioni, Recteur délégué, soirée qui a permis de présenter les différents dispositifs proposés aux sportifs de haut niveau de l'Université, pour leur permettre de concilier leurs études et leurs activités sportives.
- **Doctorat honoris causa** : lors de ce moment institutionnel fort, deux professeurs étrangers ont été distingués : M. Joel MOKYR, Professeur d'histoire de l'économie, en fonction à Northwestern University, Illinois, (USA) et Mme Josée LAFOND, Professeure de sexologie à l'Université du Québec à Montréal au Canada.
- **Projet d'alliance européenne** : le projet concerne entre autres, la mobilité étudiante, celle des personnels enseignants ou administratifs mais aussi l'organisation de séminaires. Cette alliance compte deux partenaires forts pour notre établissement : l'Université Weimar (qui porte le projet) et l'Université de Bergam avec lesquelles des doubles diplômes existent déjà, mais aussi des universités albanaises et portugaises. Il faut voir dans ce projet la construction d'un avenir durable en lien avec une stratégie internationale forte.
- **Projet ALLyS** : il s'agit d'un projet cluster IA (intelligence artificielle) coordonné par ENS de Lyon et déposé au début du mois de novembre. Il implique des activités de formation et de recherche, et en particulier des formations en licence et master alliant droit et informatique.
- **Projet d'écoles graduées** : ce projet inter-établissement consiste à lier davantage la recherche et la formation à la recherche dans des écoles graduées, impliquant les unités de recherche, les formations de masters et les Ecoles doctorales relevant d'un même périmètre académique. Il est envisagé d'utiliser la « part site » du préciput ANR pour financer ces Ecoles graduées (2 et 3% de la part du préciput). Une demande de financement des écoles graduées pourra par ailleurs être effectuée sur le volet recherche du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).

- **Arrêt de financement du dispositif Coursus+** : L'ANR a rendu une décision défavorable à la poursuite du financement de ce dispositif. Certaines activités de l'établissement seront impactées, notamment la partie entrepreneuriat des enseignements d'ouverture; une partie des postes de coordinateurs pédagogiques des L2 et L3 et des parcours créés via ce financement.
- **Enquête violences sexistes et sexuelles** : suite à l'intervention d'une représentante étudiante au sujet des résultats d'une enquête menée à l'Université de Nantes selon laquelle une étudiante sur quatre se dit avoir été victime d'agressions ou de violences sexistes ou sexuelles durant ses études, la Présidente indique que cette question est une des préoccupations de l'Université. Aussi, des enquêtes sont menées régulièrement au sein de notre établissement et les activités de la cellule d'écoute font l'objet de bilans réguliers, présentés, notamment en CFVU. La Présidente rappelle que la journée du 23 novembre est dédiée aux violences sexistes et sexuelles et que, lors de cette journée, de nombreuses activités sont prévues sur les campus.
- **Projet PLURIEL 2024** : à la demande d'un administrateur, la Présidente souligne qu'à ce jour, il n'y a pas d'élément nouveau. Ce point sera abordé lors du Conseil d'administration du mois de janvier 2024.

Un échange a ensuite eu lieu sur les événements qui se sont déroulés la veille, le jeudi 16 novembre, sur le campus PDA à savoir l'assemblée générale étudiante ayant pour objet « la solidarité avec le peuple palestinien » et le cortège qui l'a prolongée. L'assemblée générale était portée par des organisations étudiantes, notamment l'UNEF, Solidaires, et d'autres collectifs.

La Présidente précise que l'assemblée générale a bien été autorisée afin de permettre un débat au sein de l'Université et que les renseignements territoriaux comme la préfecture ont été informés de sa tenue. En revanche, le défilé d'un cortège dans les bâtiments et l'interruption des cours n'étaient évidemment pas autorisés. Les propos hostiles et les éventuelles menaces qui auraient été proférées par des membres cagoulés à l'occasion du défilé de ce cortège (tels que rapportés par un étudiant sur un réseau social) ont été portés à la connaissance du procureur. La présidente ajoute que la présence de journalistes et la captation d'images sur le campus n'avaient pas été autorisées. Par ailleurs, il est précisé que ni les enseignants dont les cours ont été interrompus par les membres du cortège, ni les agents de sécurité présents sur le campus à ce moment là n'ont relevé de propos antisémites.

Il est rappelé que différentes ressources sont en place à destination des usagers ou des personnels qui pourraient être choqués par ce genre d'événement, ainsi que de celles et ceux qui auraient été témoins ou victimes de comportements répréhensibles, comme des propos ou actes antisémites ou racistes.

La responsabilité des organisateurs de l'assemblée générale, quant à la constitution de ce cortège, est ensuite abordée. La Présidente précise que si la décision d'organiser un cortège a bien été prise à l'issue de l'assemblée générale, il reste difficile de savoir qui composait ce cortège.

La Présidente revient sur la question des médias et rappelle qu'il faut rester particulièrement vigilant sur le traitement journalistique de ce type d'événements, et qu'ici le reportage, non autorisé, diffusé au sujet de cette assemblée générale, ne rend pas nécessairement compte de la situation sur le campus. Il est ajouté que la présence des médias n'est par ailleurs pas sans incidence sur le comportement des étudiants ou des participants.

Il est enfin rappelé que l'organisation de manifestations est soumise au respect de règles au sein de l'Université, à savoir : demander et obtenir l'autorisation d'organiser ladite manifestation après avoir précisé son thème et procéder à l'inscription des participants en cas d'accueil de personnes extérieures.

Fait à Lyon, le 20 novembre 2023  
La Présidente

Nathalie DOMPNIER